

PLANS ET CONTRATS D'AVENIR

NOTE RECAPITULATIVE



FEVRIER 2026

CONTEXTE GENERAL

L'agriculture française constitue un secteur stratégique majeur. Elle est à la fois garante de la souveraineté alimentaire nationale, contributrice essentielle à la balance commerciale, et au cœur de nombreux enjeux de société : alimentation, santé, transition énergétique, climat, aménagement du territoire et vitalité économique.

Les crises récentes – sanitaires, climatiques, géopolitiques et économiques – ont mis en évidence la fragilité croissante de notre modèle agricole et alimentaire, tout en soulignant son caractère indispensable. Dans ce contexte, la reconquête de la souveraineté alimentaire apparaît comme une priorité nationale mais aussi européenne, nécessitant une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs publics et privés.

Les Conférences de la souveraineté alimentaire, ainsi que le déploiement des Plans et Contrats d'Avenir, s'inscrivent dans cette ambition collective : donner des perspectives claires, durables et économiquement viables aux agriculteurs, tout en structurant les filières pour répondre aux besoins alimentaires présents et futurs.

LES PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

1. Le défi démographique et le renouvellement des générations

L'agriculture française est confrontée à une rupture démographique majeure. Le nombre d'agriculteurs a été divisé par près de quatre en quarante ans, et près de la moitié des exploitants atteindront l'âge de la retraite dans les cinq prochaines années. Le rythme actuel des installations ne permet pas d'assurer le remplacement des départs.

Ce défi impose de rendre le métier d'agriculteur à nouveau attractif, en offrant de la visibilité, de la stabilité économique et des perspectives d'avenir, notamment pour les jeunes et les porteurs de projets en installation ou en diversification.

2. Le défi climatique

Le changement climatique affecte déjà durablement les capacités de production agricole : aléas climatiques à répétition, tensions sur la ressource en eau, évolution des rendements et remise en question de certaines productions sur les territoires.

L'adaptation des pratiques, des systèmes de production et parfois des filières elles-mêmes est devenue indispensable pour continuer à produire demain. Cette transition nécessite du temps, des investissements, de la recherche, de l'innovation et un accompagnement renforcé des agriculteurs, incluant la reconnaissance du droit à l'erreur.

3. Le défi de la compétitivité et de la structuration des filières

Dans un marché européen et mondial ouvert, certaines filières françaises reculent face à une concurrence accrue, souvent soumise à des normes sociales et environnementales moins exigeantes. Parallèlement, le pouvoir d'achat demeure une préoccupation centrale des consommateurs, faisant de l'alimentation une variable d'ajustement.

Renforcer la compétitivité de la ferme France passe par une meilleure structuration des filières, une sécurisation des débouchés, des volumes et des investissements, ainsi que par une articulation cohérente entre production, transformation, logistique et distribution.

4. Le défi de la rémunération et de la sécurisation économique

Aucune transition durable ne pourra être engagée sans une juste rémunération des agriculteurs. La stabilité économique des exploitations est une condition essentielle pour investir, innover et attirer de nouvelles générations.

La pleine application des lois EGAlim, garantissant des prix couvrant les coûts de production, constitue un socle indispensable. Les Plans et Contrats d'Avenir visent à compléter ce cadre en sécurisant les revenus, en accompagnant la prise de risque et en facilitant l'accès aux aides, aux financements et aux investissements.

5. Le défi de la coordination des acteurs et des financements

Enfin, la réussite de la reconquête de la souveraineté alimentaire repose sur une mobilisation collective. L'efficacité des Plans et Contrats d'Avenir dépend de la capacité des acteurs des territoires – agriculteurs, filières économiques, collectivités, État, financeurs, recherche – à partager un diagnostic commun, à définir des objectifs clairs et à coordonner leurs moyens.

Dans ce cadre, l'articulation des financements existants (PAC, plans nationaux, financements publics et privés) et le développement de nouveaux leviers adaptés aux enjeux de long terme constituent un facteur clé de réussite.

LES PLANS D'AVENIR – STRUCTURER L'ENGAGEMENT DES FILIERES

Une fois les filières identifiées et qualifiées, dans le cadre d'un diagnostic du territoire, les acteurs économiques sont invités à formaliser leur engagement, en tenant compte des résultats des conférences de la souveraineté alimentaire, dans un Plan d'Avenir. Le diagnostic du territoire tient compte des productions, de l'organisation de l'outil industriel, des circuits de commercialisation et des conséquences du changement climatique.

Un Plan d'Avenir est un document d'engagement moral, élaboré à l'initiative des acteurs des filières. Il précise un certain nombre d'informations et associe des acteurs clefs.

Les Plans d'Avenir sont construits par les acteurs des filières, validés par l'État et soutenus par les Régions. Ils peuvent être conclus dès la fin de la phase territoriale des conférences.

Leur nombre n'est pas limité. Ils peuvent être élaborés sur des périmètres très variables, d'un territoire local (par exemple une EPCI) à un périmètre interrégional, et s'inscrivent dans une vision de long terme. Les Plans d'Avenir peuvent également intégrer la reconnaissance des spécificités des filières, notamment par l'accélération de démarches de labellisation (SIQO).

CONTENU	ACTEURS
• Le diagnostic du territoire • la production ou le groupe de productions concerné ; • le périmètre géographique ; • les débouchés visés ; • les conditions de réussite, tant en amont qu'en aval.	• les acteurs de la collecte (coopératives, négoce, opérateurs privés) ; • l'État ; • les Régions ; • les acteurs de la transformation ; • les organisations de producteurs ; • les acteurs de la distribution ; • les EPCI et communes ; • les organismes de recherche et instituts techniques ; • les structures de conseil et d'expérimentation.

LES CONTRATS D'AVENIR – SECURISER LES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS

Une fois un Plan d'Avenir validé, chaque agriculteur situé dans son périmètre peut s'engager volontairement par la signature d'un **Contrat d'Avenir**.

Le Contrat d'Avenir engage à la fois l'agriculteur et l'ensemble des signataires du Plan d'Avenir, dont au minimum un collecteur. Il prévoit notamment :

- des engagements réciproques en matière de volumes (livraison et collecte) ;
- le cas échéant, les modalités de fixation du prix d'achat.

Bénéfices pour les agriculteurs

La signature d'un Contrat d'Avenir permet aux agriculteurs :

- de sécuriser un débouché pour leur production ;
- de garantir l'accès aux aides à l'investissement nécessaires (bâtiments, équipements, protections des cultures, plantations, etc.) ;
- de sécuriser les aides à la production sur la durée du contrat (par exemple les aides couplées) ;

- de simplifier certaines démarches administratives liées au projet ;
- d'accompagner la prise de risque inhérente à l'évolution ou à la création de filières.

Bénéfices pour les collecteurs et l'aval

Pour les collecteurs et, le cas échéant, les autres acteurs de l'aval, le Contrat d'Avenir permet :

- de sécuriser des volumes d'approvisionnement ;
- de garantir l'accès aux aides à l'investissement (stockage, unités de transformation, etc.) ;
- de faciliter l'accès au foncier, y compris via des procédures d'utilité publique ;
- de bénéficier d'un accès facilité aux financements et aux garanties publiques.

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Chaque agriculteur pourra être informé des Plans d'Avenir couvrant son exploitation via les Points d'Accueil Diversification, portés par les chambres d'agriculture.

Les Points d'Accueil Départementaux Uniques auront également pour mission de présenter ces Plans d'Avenir aux porteurs de projets en émergence ou en phase d'installation, afin de favoriser leur inscription dans des filières structurées et sécurisées.

CONTACTS

Mathilde ROBY, directrice générale
mroby@jeunes-agriculteurs.fr

Thomas DEBRIX D'AIETTI, Responsable du Service Communication et Affaires Publiques
tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr - 06 68 66 15 83